

AVIS DE SOUTENANCE D'HABILITATION A DIRIGER DES RECHERCHES

Monsieur Sylvain RODE

soutiendra publiquement son habilitation à diriger des recherches
Section CNU 24 : AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET URBANISME

le 13 décembre 2021 à 9H00

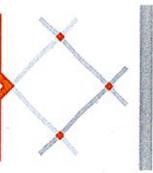
Salle du master UHA (Bât. Y) – UNIVERSITE DE PERPIGNAN VIA DOMITIA

Sujet des travaux : L'urbanisme au défi de son écologisation.

Résumé du mémoire inédit :

Dans le contexte de crise écologique globale qui caractérise l'Anthropocène, il apparaît nécessaire de réinventer nos relations au vivant et aux milieux afin de mieux habiter la Terre. La ville étant le milieu emblématique de l'Anthropocène – qui pour certains est aussi un urbanocène – l'urbanisme, en tant qu'activité visant à transformer l'espace urbain pour faire advenir une situation jugée préférable, est directement concerné par cet enjeu. Ce mémoire inédit mobilise la notion d'écologisation comme une hypothèse heuristique permettant de saisir un certain nombre de mutations actuellement à l'œuvre dans le champ professionnel de l'urbanisme sous l'effet de la montée en puissance des considérations écologiques.

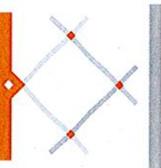
Le mémoire est structuré en deux parties. La première, composée de trois chapitres, interroge le processus d'écologisation de l'urbanisme depuis le cadre normatif qui le régit jusqu'à l'appropriation par les praticiens des nouvelles valeurs et pratiques écologiques. Le chapitre 1 se présente comme une synthèse de l'écologisation du droit de l'urbanisme ainsi que des démarches et outils dont peuvent se saisir volontairement les acteurs qui souhaitent s'engager sur la voie de projets plus écologiques. Les analyses qui sont développées dans les chapitres 2 et 3 s'appuient sur un matériau discursif inédit issu d'enquêtes par questionnaires et entretiens auprès de différents métiers de la fabrique de la ville. Le chapitre deux est centré sur les paysagistes concepteurs, aujourd'hui reconnus comme des acteurs à part entière de l'urbanisme et dont l'expertise et la pratique professionnelle les mettent en situation privilégiée



d'œuvrer à l'écologisation de l'urbanisme, de par leur sensibilité aux milieux et au vivant. Le chapitre trois porte quant à lui sur les urbanistes. Il interroge les tensions entre une culture professionnelle historiquement très anthropocentrée et les injonctions récentes à intégrer les enjeux écologiques à leurs pratiques.

La seconde partie s'inscrit dans une double perspective théorique, la théorie du projet et le paradigme de la transaction. Le projet d'aménagement urbain y est conçu comme un espace de transactions socio-professionnelles entre acteurs potentiellement propice à la prise en charge d'enjeux écologiques par l'urbanisme opérationnel. Dans les deux chapitres qui composent cette seconde partie, l'écologisation est saisie et interrogée à travers les interactions entre acteurs professionnels – porteurs d'expertises spécifiques – au sein du projet d'aménagement urbain. Le chapitre 4 est centré sur les écologues. Il s'agit de comprendre les rôles que peuvent jouer ces experts du vivant dans les projets d'aménagement urbain et dans le processus de conception, et l'influence qu'ils peuvent y exercer. Le chapitre 5 envisage le projet d'aménagement urbain comme lieu d'invention de transactions nouvelles entre la ville et le risque d'inondation, entre la ville et l'eau. En mobilisant les notions d'adaptation et de résilience, il s'interroge sur la contribution des nouvelles modalités d'aménagement des zones inondables à l'écologisation de l'urbanisme.

Ce mémoire inédit met ainsi en évidence les avancées et les obstacles sur la voie de l'écologisation de l'urbanisme, tout comme les recompositions et hybridations des systèmes d'acteurs de la conception urbaine que cela induit.



Membres du jury :

M. HAMMAN Philippe	PROFESSEUR DES UNIVERSITES – UNIVERSITE DE STRASBOURG - RAPPORTEUR
Mme LARRUE Corinne	PROFESSEURE DES UNIVERSITES – UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL - RAPPORTEUR
M. PETIT-BERGHEM Yves	PROFESSEUR DES UNIVERSITES – ECOLE NAT SUP DE PAYSAGE DE VERSAILLES - RAPPORTEUR
Mme HELLIER Emmanuelle	PROFESSEURE DES UNIVERSITES – UNIVERSITE DE RENNES 2 – GARANTE
M. VINET Freddy	PROFESSEUR DES UNIVERSITES – UNIVERSITE PAUL VALERY MONTPELLIER – MEMBRE DU JURY
Mme YOUNES Chris	PROFESSEURE EMERITE – ECOLE NAT SUP D'ARCHITECTURE PARIS LA VILLETTE – MEMBRE DU JURY
M. GIBAND David	PROFESSEUR DES UNIVERSITES – UNIVERSITE DE PERPIGNAN VIA DOMITIA – MEMBRE DU JURY